



SNUipp - FSU

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

SNUipp-FSU 38,
Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2

tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>

DÉPOSÉ LE 14/3/2007

Pour l'école publique : toujours ! Envers et contre ... ?

Un enseignant sur deux était en grève le 8 février ; en Isère, de nombreuses écoles étaient fermées. La mobilisation a été importante dans la fonction publique et tout particulièrement chez les enseignants.

Cependant le gouvernement fait toujours la sourde oreille. Il n'entend pas la colère des enseignants et des fonctionnaires ; il ne fait pas les gestes que réclament les personnels.

Il ne retirera pas ses projets de décret dont personne ne veut, et notamment celui instaurant l'expérimentation des Établissements publics d'enseignement primaire (EPEP) refusé par l'ensemble des organisations siégeant au Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Seul le MEDEF a voté pour !

Il ne reviendra pas sur les suppressions de postes pour la rentrée prochaine.

Il n'ouvrira pas de négociations sur les salaires dans la fonction publique.

Pire encore, il continue et s'obstine à faire passer à la hâte, et sous forme de décret, des mesures décisives, réactionnaires et passistes concernant l'école : la semaine dernière encore le calcul mental et les 4 opérations dès la maternelle !

Ainsi, il a annoncé la tenue d'un CSE le 22 mars qui devrait se prononcer sur des modifications importantes des programmes à l'école élémentaire. Ces mesures mettraient en place un palier entre l'école et le collège accentuant encore la coupure déjà existante.

Les programmes actuels, en vigueur en CM2 depuis la rentrée 2004, n'ont été l'objet d'aucune évaluation.

Le ministre est bien le seul à demander leur changement. À ce jour, aucune proposition, aucune concertation n'ont été proposées aux organisations syndicales et aux enseignants du premier degré.

Il s'agit, une nouvelle fois, d'imposer dans la précipitation, un projet préparé en catimini.

À nouveau, on met les acteurs de l'école devant le fait accompli. Se faisant, on nous dépossède de notre métier et de notre expérience professionnelle et on décrédibilise l'école publique aux yeux des parents.

Autre mesure, pour laquelle notre département est spécifiquement touché : la généralisation de la Base élèves. Là encore, aucune concertation, aucune réponse aux craintes des enseignants et des usagers de l'école publique quant à la mise en place d'un fichage systématique de nos élèves.

Et aucune possibilité de s'y soustraire : la CNIL l'a approuvé, les parents ne pourront refuser que leurs enfants soient fichés : ils devront d'ailleurs l'être pour pouvoir passer des examens.

Comment ne pas rester revendicatifs face à cette dévalorisation constante de l'école publique qui prépare la grande braderie voulue, en sourdine, par Sarkozy (voir à ce sujet l'article page 5) ?

Dans cette période pré-électorale, nous ne pouvons nous en remettre au seul verdict des urnes pour changer l'avenir ; il faut s'engager résolument pour peser dans les choix futurs et imposer une volonté politique ambitieuse pour la réussite de tous les élèves et le service public d'éducation.

Gabrielle Beyler, Manu Carroz

l'école?

*c'est pour tout
le monde...*



**Réussir
ensemble** 

Comité technique paritaire départemental (CTPD) du 6 février 2007

Déclaration du SNUipp-FSU lors du CTPD

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les orientations présentées ce matin se font dans le cadre de la LOLF et son corollaire : la recherche du moindre coût et non pas la qualité d'enseignement.

Nous continuons de penser que la **démarche initiée par le socle commun est réductrice** et n'a rien à voir avec la notion de culture

commune. Nous continuons de considérer que faire croire que « grâce au socle commun, chacun pourra continuer à se former tout au long de la vie et s'adapter aux évolutions de la société » est une imposture. Nous savons tous que la formation tout au long de la vie dépend d'une solide formation initiale, et donc d'une école maternelle et élémentaire ambitieuse pour tous.

Les propos réducteurs et démagogiques du ministre sur l'apprentissage de la lecture, puis de la grammaire et maintenant du calcul, nous éclairent sur la signification réelle du socle commun et la faiblesse des ambitions poursuivies. Les pressions subies depuis quelques mois sont comprises par la profession comme une préfiguration des régressions que l'on veut imposer en plus haut lieu au service public d'éducation. La mise en place possible d'Établissement public d'enseignement primaire (EPEP), annoncée par le ministre dans un projet de décret, donne toute sa cohérence à l'ensemble : les représentants des collectivités territoriales, majoritaires dans les Conseils d'administration de ces EPEP, seraient les futurs maîtres d'œuvre des politiques éducatives. Comme si toutes ces attaques ne suffisaient pas, notre pédagogie serait aussi soumise aux aléas du politique. EPEP ou non, les « projets éducatifs globaux » (circulaire 2007-004 du 11-12-2007), sous la responsabilité des maires, préfigurent l'école de demain d'une curieuse manière et dessaisissent l'Éducation nationale de son champ de compétence. Demain les enseignants, sous la pression des collectivités locales, seront-ils les exécutants de décisions qui ne seront plus prises dans leur ministère ?

Pour notre département, une hausse de plus de 1000 élèves est annoncée avec une dotation départementale de 50 emplois seulement pour faire face à cette progression. Si nous observons ces chiffres, nous remarquons qu'ils ne compenseront même pas les dégradations continues depuis 2002 dans notre département. Pour un retour au taux d'encadrement de cette rentrée 2002, il aurait fallu 106 créations de postes. Et à l'époque le taux d'encadrement était déjà un des plus faibles de France ! Pourtant depuis cette date-là, la loi sur le handicap de 2005 oblige les écoles à intégrer les élèves handicapés. Cette loi généreuse nécessite une diminution du nombre d'élèves dans les classes pour que cet accueil puisse se faire dans de bonnes conditions pour tous. L'intégration des enfants porteurs de handicap mérite bien mieux que l'attribution parcimonieuse de quelques emplois très précaires.

L'année dernière, pour 1200 élèves scolarisés dans les écoles de l'Isère, seules 5 classes ont été ouvertes, ce qui implique que le nombre d'élèves augmente significativement dans les classes du département : en élémentaire, le nombre moyen d'élèves par classe a



augmenté de 0.5 entre septembre 2005 et septembre 2006.

Nous rappelons que ce CTPD doit prendre la majorité des mesures. Les élèves, les parents, les enseignants n'ont pas à subir un politique budgétaire déplorable. Les CTP de juin et de septembre doivent demeurer des CTP d'ajustement. Décider d'une fermeture en juin ou en septembre met toujours les collègues dans une situation difficile et discrédite l'école publique.

Cette année, si l'on observe le document de travail fourni, le bilan ouvertures/fermetures est encore négatif de 4 classes, alourdissant encore les effectifs. L'objectif est d'entasser les élèves dans les classes : 32 élèves en maternelle, 27.5 en élémentaire, un différentiel ZEP /non ZEP toujours plus élargi. Des nouveautés pour cette année : essayer de passer sous silence des écoles où les effectifs explosent et globaliser les effectifs, ce qui permet toujours l'économie de postes sur une commune.

Surcharger les classes, pour mettre des postes de côté et soi-disant améliorer la formation continue et le remplacement, est un marché de dupe.

Suite à la réforme des IUFM, les titulaires première année devront continuer leur formation à l'IUFM, et les PE2 ne pourront plus remplacer les autres titulaires. Les éventuels postes de remplaçants créés ne combleront pas le déficit en formation continue accumulé depuis des années.

Quant à la maternelle, quel parent voulant scolariser son enfant de trois ans ne prendrait pas peur devant une classe de plus de 30 enfants ? A force de considérer l'école maternelle comme un réservoir de postes, on dégrade considérablement la qualité de son enseignement. De plus en plus souvent nos collègues se voient dans l'obligation de gérer seul dans leur classe des difficultés qui relèvent d'une prise en charge particulière. Cette situation laisse les collègues désemparés devant des situations de classe ou d'école impossibles à résoudre. Les demandes insatisfaites de prise en charge des élèves par les réseaux ne font que croître dans notre département.

« Les réseaux d'aide sont complets », c'était votre priorité l'an dernier. Alors comment expliquez-vous que notre département a consacré à l'AIS 6.93 % des postes du 1^{er} degré en 2005 contre une moyenne nationale de 8.70 % ?

Nous tenons à dire aujourd'hui que notre profession est extrêmement inquiète des évolutions imposées et des conditions dans lesquelles elle doit exercer ses missions. Nos collègues se sentent constamment remis en cause dans leur pratique, méprisés par leur administration et dénigrés par leur ministre. Mais il est clair que les propositions de mesures que nous allons étudier aujourd'hui sont à mille lieues de la politique éducative qui doit être mise en place.

Les enseignants souhaitent faire évoluer leur métier, travailler mieux et autrement, afin de permettre la réussite de tous leurs élèves. Des solutions existent : baisse des effectifs par classe, plus de maîtres que de classes pour le travail en petits groupes, des dispositifs d'aide pour les élèves en difficulté, une meilleure formation, du temps de concertation pour le travail en équipe et la direction.

Un pays qui investit dans la démocratie est un pays qui mise sur son école.

■ Quelles conclusions tirer après le Comité technique paritaire (CTPD) du mardi 6 février 2007 ?

Situation générale dans les classes à la prochaine rentrée

À lire le commentaire de l'Inspecteur d'Académie dans le document carte scolaire du site de l'inspection, la situation de l'enseignement du premier degré dans l'Isère serait idyllique. Il nous parle de 58 créations de postes pour le département

mais omet de dire qu'en contre-partie ce seront 53 fermetures qui auront lieu. Si on fait un calcul rapide, en se basant sur les chiffres d'effectifs de l'inspection académique qui, il faut le reconnaître, sont justes et précis, notre département bénéficiera pour la prochaine rentrée de cinq classes supplémentaires pour 1100 élèves de plus !

Sans être très fort en calcul mental (rappelons-nous les propos de notre ministre), le constat est vite fait : les classes seront encore plus surchargées en septembre. Toute la politique de globalisation des effectifs (fusions d'écoles, comptage des élèves sur un quartier, une commune) n'est mise en place que dans un seul but : faire tendre le nombre d'élèves dans chaque classe au plus près des seuils d'ouverture pour notre département, sans jamais les atteindre. Ce n'est pourtant pas ce que dit l'Inspecteur d'Académie à un journaliste du Dauphiné Libéré : ces fusions seraient « prévues pour éviter les fermetures et les réouvertures de classes d'une année à l'autre dans le même établissement. » Nous avons hélas constaté depuis plusieurs années que pour gérer une situation rendue très étriquée par le manque de postes et les seuils identiques d'ouverture et de fermeture de classe, l'Inspecteur d'Académie ferme une classe qu'il venait d'ouvrir l'année précédente et fait fi de la qualité du service public.

● La maternelle

L'école maternelle est encore une fois malmenée par la carte scolaire. Avec un seuil d'ouverture à 32, les écoles qui comptent 30 élèves par classe sont monnaie courante, et c'est inacceptable ! La maternelle n'est pas une machine à socialiser à marche forcée et elle ne se résume pas non plus à une antichambre du CP. Prendre en compte sa spécificité, c'est tenir compte des particularités de la scolarisation des jeunes enfants pour leur assurer un parcours scolaire meilleur. Tout cela

inspection académique Isère

La carte scolaire dans le premier degré 2007

LA rentrée scolaire dans le premier degré en Isère verra encore une augmentation d'effectifs de l'ordre de 1 100 élèves. Ainsi sur 5 ans, c'est une hausse de près de 6 500 écoliers qui sera constatée dans les écoles publiques. Les emplois d'enseignants du premier degré ont été répartis dans les 5 départements de l'académie par le Recteur. L'académie de Grenoble a été dotée au plan national de 86 postes. L'Isère a bénéficié de 50 postes qui seront répartis en s'appuyant sur les orientations arrêtées après la consultation du conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) de novembre 2006. Elles s'inscrivent dans la continuité des années précédentes :

- maîtrise des flux scolaires : 58 classes ouvertes pour l'accueil des écoliers supplémentaires,
- renforcement de l'accompagnement des élèves en difficulté :
 - 23 enseignants partiront en formation longue spécialisée d'un an,
 - création de 2 postes E (adaptation - soutien pédagogique), de 2 postes G (rééducateur) : cela permettra de conforter les 69 RASED (réseau d'aide et de soutien aux élèves en difficulté),
- amélioration de la prise en compte des projets de scolarisation des élèves handicapés par la création de :
 - 1 poste en CLIS (classe d'intégration scolaire) ;
 - 6 postes de référents pour le suivi de la scolarité des enfants handicapés s'ajoutant aux 18 déjà en fonction ;
 - 1 poste pour le SAAAIS (service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire pour les élèves malvoyants).

Cette année encore, je souhaite porter un effort tout particulier sur les remplacements d'enseignants en augmentant fortement le potentiel de postes de remplacement. Ainsi, la continuité du fonctionnement des écoles et la formation continue des maîtres seront améliorées.

Enfin, grâce à la création de 3 nouvelles UPI (unité pédagogique d'intégration), les élèves handicapés pourront mieux poursuivre leur scolarité au collège notamment s'agissant des enfants souffrant de troubles du langage.

Dans quelques communes, les effectifs restent encore trop incertains à ce jour, les situations seront réétudiées fin juin.

Je suis certain que, cette année encore, avec le concours de chacun, ces mesures permettront d'œuvrer à la réussite de tous les élèves.

Jacques AUBRY
Inspecteur d'Académie.

Février 2007

demande des moyens. Des moyens pour accueillir le petit enfant dans un environnement agréable et non pas dans une classe bondée, des moyens pour dépister les premières difficultés (alors que les RASED ont de moins en moins la possibilité de faire de la prévention), des moyens pour scolariser les enfants porteurs de handicap qui sont beaucoup plus nombreux en maternelle, des décisions politiques pour réaffirmer l'identité de la maternelle et ne pas la diluer dans des groupes primaires en faisant de fausses promesses. Les conseils des maîtres des écoles maternelles doivent être très vigilants car les fusions se font sans leur avis !

● L'accueil des enfants handicapés :

En deux ans, 10 postes (soit 10 % de la dotation de notre département) ont été utilisés pour augmenter le nombre de référents (les anciens secrétaires de CCPE). Ces postes sont évidemment nécessaires pour la mise en place de la loi sur le handicap, mais ils auraient dû être créés sur des fonds supplémentaires et non pas sur la dotation globale. Cette loi, généreuse dans ses intentions, est appliquée sans moyens. Au contraire, encore une fois, on préconise la solution la moins dépen­sieuse possible qui ne répond pas à un vrai problème de société. Nos difficultés rencontrées avec la venue de ces nouveaux élèves ne sont pas prises en compte pour alléger les effectifs des classes où sont scolarisés les enfants handicapés.

● Les réseaux d'aides :

La création de 2 postes de maîtres G est purement fictive, c'est un simple redéploiement de moyens car le départ des 6 personnes en formation est loin de combler les 14 postes déjà vacants.

Aucun départ en formation de maîtres E, l'administration compte sur l'autoformation et le passage du CAPA-SH en candidat libre pour former les maîtres spécialisés.

● La formation continue et le remplacement :

La décision de l'IA de ne pas ouvrir de classes n'a qu'un seul but : augmenter le nombre de titulaires remplaçants. Pourquoi cette politique ?

S'il est vrai que cette année, le remplacement a été légèrement amélioré, la création de postes de TR, l'année prochaine, ne permettra que de compenser la formation continue qui utilisait les stagiaires de l'IUFM. En effet, nos jeunes collègues qui

étaient en formation à l'IUFM cette année scolaire et qui ont eu une formation initiale tronquée (ils étaient en stage filé dans les classes pour assurer les décharges des directeurs), verront leur formation initiale perdurer sur leurs deux premières années de titulaires. On proposera donc aux collègues plus âgés un saupoudrage de formation continue sur de courtes durées remplacées par des TR.

Globalement, la formation continue ne sera donc hélas pas meilleure que les années précédentes.

Une petite note d'espoir ?

Depuis 2002, le taux d'encadrement (le nombre de professeurs pour 100 élèves) n'a cessé de se détériorer sur l'ensemble du territoire français.

Dans l'Isère, alors que nous étions déjà l'un des départements les plus mal dotés en 2002, pour garder le même taux d'encadrement, à la vue de l'augmentation du nombre d'élèves ce n'est pas 50 mais 86 postes qu'il aurait fallu ouvrir cette année !

Lors du Conseil départemental de l'Éducation nationale où siègent les associations des parents d'élèves, les syndicats des enseignants, des élus représentants les communes et le département, le Préfet et l'Inspecteur d'Académie, un vœu a été voté à l'unanimité après la déclaration qui expliquait le déficit d'enseignants depuis 2002. Dans ce vœu, l'ensemble des votants du CDEN demande que le nombre de postes pour l'Isère passe de 50 à 86. On doit toujours espérer...

Valérie Millier, Karyn Saridjan, déléguées du SNUipp-FSU au CTPD

■ EPEP (établissement public d'enseignement primaire)

Déclaration de la FSU au Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) du mardi 6 février 2006

« Monsieur le Préfet,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le protocole sur la direction d'école que le SNUipp-FSU a refusé de signer prévoyait à l'issue de son application la mise en place des établissements publics d'enseignement primaire (EPEP) inscrite dans la loi Fillon. Jusqu'au 15 décembre le ministère de l'Éducation nationale assurait qu'aucun projet sur les EPEP n'existait au ministère. Il est pourtant bel et bien sorti des cartons le 22 décembre ! Ce décret s'il entrait en application, permettrait aux élus de demander le regroupement dans un EPEP d'un grand nombre d'écoles (jusqu'à 10 voire plus) Objectif avoué : globaliser les moyens financiers, globaliser les effectifs pour les « optimiser » en termes purement comptables : 32 en maternelle et 27.5 en élémentaire, etc. On pourrait croire qu'il ne s'agit que de créer de nouveaux établissements afin de les rendre autonomes sur le modèle des établissements du second degré. C'est bien plus complexe et bien pire que cela.

Les propositions faites dans ce texte sont inacceptables :

- Un EPEP pourrait être créé contre l'avis des écoles : en effet le Conseil d'école est seulement consulté pour avis.
 - Le pouvoir décisionnaire reviendrait aux élus locaux dans le pilotage des EPEP : 50% des membres des conseils d'administration seront des élus locaux, 30% des enseignants et 20% des parents (non élus !). Les enseignants seraient dessaisis de tout pouvoir de décision tant dans le domaine pédagogique (projet d'établissement) que dans le choix du matériel pédagogique, que de l'organisation de leurs écoles (règlement intérieur...etc.) Tout pourra être décidé contre la volonté des Conseils des maîtres.
 - Toutes les écoles d'un EPEP ne seraient pas représentées dans ces CA. La présence de seulement 30% d'enseignants dans les Conseils d'administration amènerait à une sous représentation des écoles (dans le cas d'un EPEP de 6 écoles, seulement 3 sièges pour les enseignants)
 - Le directeur de l'EPEP, « un super directeur » serait nommé par l'IA directement, on ne sait pas sur quels critères. Il pourrait recruter des personnels toujours plus précaires (AVS, EVS, mais aussi les intervenants extérieurs...).
- Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, pouvez vous nous préciser ce que deviennent les conseils

des maîtres, les conseils d'école, lieux de dialogue, de concertation et de démocratie de l'école ?

Pouvez-vous nous préciser en quoi ces EPEP vont améliorer l'accueil des élèves, les conditions de travail des enseignants et le quotidien des écoles ?

Rien, si ce n'est la volonté de mettre au pas les enseignants et de casser l'école de la République, ne justifie la création de ces EPEP : ils ne répondent en aucun cas aux attentes et aux besoins de l'école pas plus qu'aux questions et aux problèmes de la direction d'école.

Le SNUipp-FSU avait demandé que ce décret ne soit pas présenté au Conseil supérieur de l'Éducation le 25 janvier. Les représentants des syndicats et des parents d'élèves ont refusé de siéger lors de ce CSE qui a été de fait repoussé au 5 février.

Le ministère affirme qu'il ne s'agit que d'une expérimentation. Nous avons payé pour savoir comment le ministère de l'Éducation nationale traite les expérimentations : généralisation avant même d'avoir tiré un bilan sérieux.



C'est un NON catégorique que la FSU oppose à ce projet !

Hier le Conseil supérieur de l'Éducation a rejeté par 41 voix contre 1 (celle du MEDEF) ainsi qu'une abstention et 4 refus de vote) ce projet de décret. Le moins que l'on puisse dire est qu'il s'agit d'un rejet presque unanime.

Le SNUipp-FSU demande solennellement au ministre de l'Éducation nationale de tenir compte de l'avis exprimé par le Conseil supérieur de l'Éducation et de retirer son projet. Si le ministre le maintenait, ce serait un véritable coup de force contre l'avis des partenaires concernées et la FSU saurait en tirer toutes les conséquences. »

■ Motion de la FSU au CDEN du mardi 6 février 2006

Dans notre département, pour une hausse de plus de mille élèves, la dotation départementale n'est que de 50 emplois. Cette augmentation ne compensera même pas les dégradations continues depuis 2002.

Pour un retour au taux d'encadrement de cette année 2002, il aurait fallu au moins 106 créations de postes.

À la prochaine rentrée, le P/E (nombre de postes par élèves) restera encore l'un des plus faibles de France, et les seuils d'ouvertures de classes en maternelle comme en élémentaire, en REP et hors REP, trop élevés.

Les très bons résultats de l'école publique en Isère ne sauraient masquer des conditions d'enseignement de plus en plus difficiles. Ces dégradations pénalisent en particulier les élèves en difficulté scolaire et les élèves porteurs de handicap.

Voté à l'unanimité

■ Désectorisation, privatisation : la parole de Nicolas Sarkozy

Autour de Nicolas Sarkozy, parmi une équipe de jeunes énarques, Emmanuelle Mignon conseille le candidat à l'élection présidentielle et participe à l'écriture de ses discours.

Peut-être emportée par sa fougue libérale, voici ce qu'elle déclarait en septembre 2004 :

« J'ai toujours été conservatrice, j'aime l'ordre. Je crois à l'initiative individuelle, à l'effort personnel et, en matière économique, à la main invisible du marché. Par exemple, je suis pour une privatisation totale de l'Éducation nationale. »

On parle parfois trop et aujourd'hui que le leader de l'UMP est sous les projecteurs de la campagne présidentielle, il ne faut pas annoncer la couleur trop abruptement :

« Je voulais dire que j'étais pour la libéralisation de la carte scolaire »
tente-t-elle de corriger.

...Y MANQUERAIT PLUS QUE CE SOIT PAYANT !



Justement ! L'abandon de la carte scolaire entraînera de fait un fonctionnement suivant les sacro-saintes lois du marché. L'abandon de la sectorisation nous est présenté comme une grande liberté dont tout le monde doit se féliciter. Comme nous

avons la liberté de choisir une assurance privée ou une banque pour compléter la Sécurité Sociale qui assure de moins en moins, comme nous pouvons choisir une banque pour compléter nos retraites qui diminuent et dont la remise en cause continue, comme nous pouvons choisir notre opérateur téléphonique, etc. Eh oui, l'éducation est placée sur le même plan que les téléviseurs ou le jambon sous plastique...

Sauf que si les parents ont le choix de l'école de leurs enfants, les écoles auront aussi le choix de leurs élèves. L'un ne peut pas aller sans l'autre. Pourquoi ? Parce que tout reposera sur la réputation et le nombre de places dont disposera chaque établissement. L'école la mieux cotée, pour garder sa réputation, choisira les élèves susceptibles de la conforter dans ce créneau. Et ainsi de suite pour les écoles voisines... Jusqu'à la dernière école « dépotoir » pour ceux qui n'auront plus d'autre choix, les karchérisables de l'autre... Le choix sera alors un choix par défaut, un choix négatif pour l'immense majorité des parents. Mais ça, ce n'est pas expliqué au journal de 20 heures.

Et que dire des conséquences multiples d'une telle mesure : fonctionnement des écoles, organisation des secteurs, hiérarchisation, rôle des pouvoirs locaux, mixité sociale, inégalités...

Et, ne rêvons pas, si les écoles choisissent leurs élèves, tôt ou tard, les écoles choisiront leurs enseignants. Là aussi, l'un n'ira pas sans l'autre. Les enseignants auront le choix de leur école, à condition que celle-ci veuille bien les embaucher...

Et, enfin, le rêve de certains se réalisera : l'école ressemblera à une entreprise, mais ce ne sera plus une École publique.

« Oh là, là ! Tu vas trop loin et tout ne va pas si mal que cela à l'heure actuelle. »

Pas du tout ! La même mécanique a déjà montré ses effets. D'autres services publics ont connu le même chemin : tout est fait pour dégrader à l'intérieur et dénigrer à l'extérieur les services car, hors le privé point de salut, c'est bien connu. Ensuite la privatisation, avouée ou non, se met en place puisque des problèmes existent et qu'il faut agir !

Il y a quelques années, lorsque se dessinaient les prémices de la privatisation de la poste ou du téléphone, certains n'y croyaient pas. Puis les premiers services publics ont été privatisés et ceux qui annonçaient que « tout allait y passer » étaient taxés d'alarmistes, non la privatisation de l'éducation, ce n'était pas possible. Mais si, c'est possible, et elle se met en place plus souvent qu'on ne le croit, par petites touches successives. Voir actuellement les EPEP : le projet de décret qui a été soumis, pour la seconde fois, au CSE du 5 février prévoit bien les regroupements d'écoles, devenues établissements publics d'enseignement primaire (EPEP), avec Conseil d'administration (dans lequel les représentants des élus locaux auront voix majoritaire) doté, entre autres, d'un pouvoir financier et pédagogique dont un directeur sera l'« organe exécutif ». Expérimentation applicable dès la rentrée 2007*.

La déssectorisation sera la touche finale pour achever le tableau.

La déssectorisation, c'est la privatisation de l'École publique et sa mort programmée. Ces projets ne sont pas nouveaux, mais aujourd'hui la progression des idées de l'idéologie libérale permet leur mise en place.

* pour plus d'informations : <http://www.snuipp.fr/spip.php?article4336>

■ Base élèves

■ Historique

« Base élèves » est une base de données nationales recensant les données personnelles des élèves de la maternelle au CM2 du public et du privé, y compris des élèves hors école (hôpital, cned ...).

En 2004, cinq départements l'ont expérimentée : Essonne, Gironde, Loir et Cher, Orne et Puy de Dôme.

En 2005, le département du Tarn l'a expérimentée au plan académique.

L'accès aux données nominatives est dévolue aux acteurs locaux, directeurs, mairies, IEN, IA, ministère, selon des procédures sécurisées.

Le but du ministère est de remplacer les applications informatiques de gestion des « établissements » scolaires par un système unique plus moderne sous technologie web.



■ Le contenu de la base élèves (généralisé avec le logiciel SCONET)

Les données saisies sont :

- des données familiales, état-civil
- des données sociales
- le parcours scolaire
- l'origine géographique, la nationalité
- les besoins éducatifs.

Elles sont transférées par les directeurs d'école à l'IEN, à l'IA, au Rectorat pour aboutir dans un fichier centralisé national partiellement accessible aux maires.

Voici en détail les rubriques :

• Le volet **État civil** de l'enfant et des parents (ou responsable légal) est partagé avec les services communaux. Les éléments sont saisis à la Mairie lors de l'inscription.

Y sont consignés :

- 1 - les identités, les adresses, les numéros de téléphone domicile / portables / travail, professions des parents,
- 2 - mais aussi les « origines géographiques de l'enfant » (pays d'origine, date d'arrivée en France).

• Un volet **Cursus scolaire** comporte

- 1 - des éléments de la scolarité actuelle de l'élève : cycle, niveau, classe, nom de l'enseignant, proposition à l'issue du cycle, absentéisme signalé, mais aussi langue vivante, nom de l'intervenant, langue et culture d'origine,
- 2 - des informations périscolaires (cantines, études, garderies...),
- 3 - des informations sur la scolarité antérieure (écoles fréquentées, départements...).

• Enfin, un volet **Besoins éducatifs** consigne toutes les données personnalisées de l'enfant, qui jusqu'ici restaient confidentielles : suivis RASED, projet d'accueil individualisé, intégration en CLIS, auxiliaires de vie scolaire, CCPE, SAPAD, hôpitaux de jour ...

De plus, le logiciel SCONET de gestion des fiches individuelles (utilisé par *Base élèves*) n'est pas sans rappeler le logiciel SIGNA, dans lequel il était facile d'entrer via Internet même pour un néophyte. En informatique, tout système de protection finit un jour ou l'autre par être « brisé » ; il est donc quelque peu présomptueux d'évoquer une protection infaillible.



■ Qui remplit la base élèves ?

Le fonctionnement de la *base élèves* implique la famille qui renseigne sur fiche papier la partie état-civil identique à celle de la mairie MAIS la nationalité, la date d'entrée en France et la demande d'un enseignement de la langue d'origine sont saisies par le directeur. Puis il y a une partie *Urgence* comportant l'aspect médical, l'assurance et la vie périscolaire (cantine, étude, garderie).

Le véritable danger de *Base élèves* réside dans ces champs à renseigner : nationalité, suivis RASED, langue et culture d'origine, absences, intervenants éventuels, situation familiale, santé, date d'entrée en France ... En quoi peuvent-ils concerner les enseignants ou les autorités ?

Par exemple à mettre en pratique le rapport très contesté de l'INSERM de l'automne 2005 préconisant le suivi de certains enfants dès l'âge de 3 ans, et les recommandations du rapport Benisti : repérer les « futurs délinquants » avant qu'ils ne commettent leurs crimes et délits !

Plus grave est la facilité avec laquelle les autorités françaises ont pu modifier en catimini les règles qui avaient présidé à la conception de fichiers et procéder à de véritables détournement de fichiers. l'exemple du STIC¹ est là pour rappeler que nous ne pouvons pas faire confiance aux promesses et aux intentions initialement affichées.

Constatons enfin que, dans le domaine des fichiers informatiques, le respect des libertés ne dépend malheureusement que du bon vouloir des autorités. Rappelons que la CNIL n'a plus qu'un avis consultatif sur les fichiers de police, de gendarmerie et des Renseignements généraux..

¹ Le **STIC (Système de traitement des infractions constatées)** est une base de donnée interconnectant les fichiers policiers et répertoriant toute personne ayant été concernée par une procédure judiciaire (crimes, délits et contraventions diverses et variées), qu'elle soit mise en cause ou bien victime, et quand bien même le mis en examen est blanchi. 25 % d'erreurs environ

■ Des faits : ça s'est passé dans l'Oise

- En septembre 2005, la Base élève est expérimentée dans des écoles.
- En janvier 2006, la base SCONET démarre dans les collèges et Lycées.
- Et ce 17 janvier 2006, l'Inspecteur d'Académie de l'Oise envoie le courriel suivant aux proviseurs des lycées et lycées professionnels.

Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées et lycées professionnels,

Lors du prochain comité d'administration régionale sera abordée la question des élèves de nationalité étrangère sous menace de reconduite à la frontière. Un bilan doit être transmis à cette fin à Madame le Recteur pour le vendredi 20 janvier.

À la demande de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, il serait souhaitable de disposer d'un bilan départemental sur la question. Vous serait-il possible de m'indiquer (par courrier électronique) :

1) le nombre d'élèves mineurs susceptibles, de part la situation de la famille, de faire l'objet d'une telle mesure et scolarisés dans votre établissement (et dont vous auriez connaissance bien entendu).

2) pour les élèves majeurs sous la menace d'une reconduite à la frontière, leurs noms, nationalités et résultats scolaires.

*En vous remerciant par avance, Harald Renout
chef de la division de la scolarité inspection académique de l'Oise.*

Comme l'a confirmé courageusement l'IA des Pyrénées-Orientales, cette base de données sera « la plus grande source d'information sur l'immigration ».

Qui peut encore croire que ceux qui alertent sur ces risques de fichage se font de vaines craintes ?

Nous devons réagir : Les enseignants ne sont pas des flics !

Demandons que le fichier « base élèves » soit évoqué aux conseils d'école.

Nous devons alerter la population, notamment les parents d'élèves. À leur insu, et avec la collaboration du monde de l'éducation, un fichage de leurs enfants se prépare.

• Pour exemple, voici le positionnement du Conseil des maîtres de l'école Anatole France à Perpignan : « *L'Éducation nationale est en train de devenir la principale source d'informations du Ministère de l'Intérieur sur l'immigration, ce que nous dénonçons et ne pouvons cautionner* ».

Tous ces enseignants ont signé un texte signifiant leur refus d'inscrire les élèves sur fichier sans autorisation préalable des parents. Ils ont signalé par écrit à leur IEN qu'un Conseil d'école exceptionnel se tiendrait dès la rentrée pour informer les parents le plus rapidement possible.

Quelques liens : <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article1516>

<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article1821>

http://49.snuipp.fr/rubrique.php3?id_rubrique=73

Éric Laurent, instituteur

Base élèves :

nous ne sommes pas des auxiliaires du ministère de l'intérieur !

La rentrée 2007 verra la généralisation de Bases élèves dans notre département. Un tiers des écoles devrait être concernées. Un certain nombre d'IEN ont déjà envoyé des appels à candidature.

Dès les premières expérimentations, le SNUipp s'est insurgé contre la mise en place de cette base de données.

Il ne s'agit pas de refuser les améliorations que la technologie moderne permet dans la gestion des écoles.

Ce que nous refusons, c'est le fichage systématique et centralisé de tous les enfants scolarisés en France !

On ne peut pas accepter que les enseignants se transforment en auxiliaires du ministère de l'Intérieur.

Nous refusons de renseigner la nationalité des enfants ou de leurs parents !

Nous refusons de renseigner quelque champ que se soit concernant le RASED et les difficultés scolaires !

Nous refusons que ces éléments soient centralisés dans une base de données :

on ne peut pas savoir à quelles fins ils pourraient être utilisés à court ou moyen termes !

Qu'on nous offre un logiciel permettant de travailler de façon rationnelle, très bien ! Mais pourquoi centraliser toutes ces données en un seul point ? Pourquoi ne pas écouter les recommandations de la CNIL concernant la sécurisation de ses données ?

Le secrétaire général de l'Inspection académique de l'Isère nous dit que les enfants d'Izieux n'ont pas été victimes d'un fichier centralisé mais de fiches papier ! Qu'on ne se moque pas de nous. Oui, nous craignons qu'un jour ces données puissent être utilisées contre l'intérêt des enfants et contre les droits de l'homme et les enseignants et les directeurs d'écoles ne se feront pas complices de cette opération !

Nous vous rappelons que le SNUipp appelle les collègues directeurs à ne pas s'engager l'année prochaine dans cette opération.

Anne Tuillon

Loi de prévention de la délinquance

L'adoption de la loi dite de prévention de la délinquance tourne le dos à une véritable politique de prévention et constitue un recul des libertés. Basé sur le contrôle et le fichage de larges catégories de la population, y compris des enfants, cette loi organise une mise sous surveillance généralisée de la population et aggrave considérablement la répression.

Les maires, investis de pouvoirs élargis de police et de justice, auraient aussi la gestion d'un fichier nominatif pour lequel les éducateurs se verraient imposer un partage du secret professionnel (assistantes sociales, médecins scolaires, psychologues, éducateurs sociaux, enseignants) mettant en danger tout leur travail auprès de la population. Aucune mesure visant à l'amélioration d'actions réellement préventives dans les domaines de l'éducation, de l'accompagnement social et du soin n'est envisagée.

On ne peut s'empêcher de faire le lien avec *Base élèves* et les données saisies par les maires dans cette base de données centralisée.

Avec le collectif national unitaire et les syndicats de la FSU, le SNUipp demande l'abrogation de cette loi.

■ IUFM : on réforme, on réforme !

Alors que les IUFM sont peu à peu intégrés aux universités (Joseph Fourier pour l'IUFM de Grenoble), la formation initiale des enseignants va subir de grandes transformations.

● Avant le concours :

Les étudiants pourront prendre, dès leur entrée à l'université, une option de préparation aux métiers de l'enseignement. Il semble que l'année de préparation PE1 et PLC1 faite à l'IUFM après la licence soit préservée.

La date du concours sera donc inchangée, à la fin de l'année de PE1.

● Le concours :

Il n'y aura pas de réforme immédiate du concours, la dernière mouture datant de 2006, une nouvelle réforme aurait été ressentie comme précipitée.

Cela aurait pourtant pu être l'occasion d'avancer la date du concours à la fin de la licence pour les candidats ayant suivi les options de pré-professionnalisation tout en maintenant la formation PE1 aux autres candidats. Rien ne semble aller dans ce sens pour l'instant.

● L'année de PE2 :

La formation initiale après le concours va subir également un grand bouleversement.

Premier principe: elle doit être une formation en alternance. Il y a donc pérennisation du stage filé en PE2, un jour par semaine sur 30 semaines.

Second principe : l'évaluation des stagiaires change radicalement. Un référentiel de compétences sera rempli tout au long de l'année par les formateurs qui suivent les

stagiaires. En fin d'année, les PE2 devront passer un oral devant un jury qui se prononcera sur la maîtrise des compétences par les stagiaires.

Il n'y aura donc plus d'évaluation sur le mémoire mais celui-ci pourra être maintenu dans le but de renseigner ce référentiel de compétences. C'est le jury qui se prononcera sur la titularisation des stagiaires.

● En T1 et en T2.

Le Ministère annonce que la formation initiale se déroulera maintenant sur 3 ans. En effet, les nouveaux enseignants pourront effectuer, lors de leur première année de titulaire, 4 semaines de stages, et 2 l'année suivante. Le contenu qui sera proposé lors de ces stages pourra s'appuyer sur le livret de compétences du stagiaire, en pointant les faiblesses et les demandes de formation du collègue.

Ces six semaines de stages de formation ne sont pas de la formation supplémentaire mais simplement un décalage en T1 de cours théoriques qui n'ont pas pu être dispensés en PE2 du fait de la surcharge de l'emploi du temps par le stage filé. C'est très loin de nos revendications, à savoir une année de T1 à mi-temps sur le terrain et à mi-temps à l'IUFM.

Ces stages de formation initiale se feront sur les crédits de la formation continue. Cela ne pourra que réduire encore plus le volume de stages proposés aux titulaires.

Le SNUipp n'est pas opposé à une formation en alternance si elle apporte une amélioration de la formation initiale et si elle répond aux besoins des PE2. Nous regrettons que cette réforme se fasse sans le moindre cadrage national et sans réflexion sur les contenus de la formation initiale. Cette transformation n'a pas d'ambition, elle ne recherche que la réduction des coûts, voire un coût nul.

Manu Carroz



Sommaire :

édito :	page 1	ASH :	page 9
carte scolaire :	pages 2 à 5	JPA :	page 9
Base élèves :	page 6 et 7	CAPD :	page 10
Loi de prévention de la délinquance	page 8	RESF :	page 11
IUFM :	pages 8	bulletin d'adhésion :	page 12
		encart : pétition RESF	

SNUipp-FSU - Section de l'Isère - échos des cours - Bulletin édité par la section de l'Isère du SNUipp - Publication bimestrielle - Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07 - Télécopie : 04 76 40 36 42 - Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directeur de la publication : Anne Tuailion - Mise en page : Anne Tuailion - Imprimé par nos soins - Commission paritaire : 0311 S 07760 - Dépôt légal mars 2007

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Isère.

ASH : situation très préoccupante dans notre département.

Ce sont 85 collègues travaillant ou non dans l'ASH qui se sont retrouvés vendredi 2 février à la réunion d'information syndicale organisée de manière intersyndicale (SNUipp, SUD éducation, CGT, PAS 38, CNT).

Les échanges ont mis à jour les carences, en postes et en moyens, de l'aide aux élèves en difficultés dans notre département, et ce, malgré les affirmations de notre Inspecteur d'Académie.

Les réseaux d'aide ont été redéployés. Regroupés autour des psychologues scolaires, ils sont maintenant 69 pour couvrir tout le département. Mais les situations sont disparates : secteurs de plus en plus vastes, réseaux « incomplets », postes (en particulier ceux des maîtres G) non pourvus.

Leurs « priorités » d'intervention, gérées par les IEN, sont elles aussi revues à la baisse : pas d'intervention depuis de nombreuses années déjà en cycle III, de moins en moins en maternelle, la prévention de la difficulté n'étant plus prioritaire, choix de concentrer les moyens existant sur telle école, tel niveau...

La dilution des RASED et de leurs moyens n'est pas nouvelle, mais il s'y ajoute des aspects encore plus préoccupants qui méritent l'attention et la réflexion de toute notre profession.

- L'abandon de certaines missions de l'école publique au profit du péri-scolaire en est un.
- L'installation (pour le moment expérimentale) de la Base élèves où doivent figurer les origines de l'élève mais aussi son « suivi » par le RASED est un élément également très inquiétant.

La mise en place de la loi sur le handicap se fait sans volonté politique ambitieuse (voir l'article sur la carte scolaire en page 3). Pire encore, elle fait entrer par la grande porte le travail précaire dans le premier degré. Le gouvernement et le ministère de l'Éducation nationale multiplient les types de contrats (bientôt des mi-temps pour ces personnels !) sans formation diplômante, au moindre coût et sans se soucier ni de leur avenir, ni du suivi de l'élève quand ces contrats arrivent à échéance.

- ✓ Des actions ont été envisagées en particulier l'incitation à faire remonter les besoins des élèves en aide spécialisée, par le biais des conseils des maîtres et des RASED et d'informer les parents d'élèves. L'intersyndicale poursuit son travail d'information et de mobilisation des collègues.

Nous sommes toutes et tous concernés par la défense et le devenir de l'enseignement spécialisé et de l'aide aux enfants en difficulté, que nous travaillions ou non dans l'ASH.

Les revendications sont à porter par l'ensemble des écoles :

- davantage de formations dans le domaine de l'enseignement spécialisé et plus de départs en stage ;
- création de postes et diminution des secteurs géographiques des RASED ;
- création d'emplois statutaires pour permettre réellement l'intégration des élèves handicapés dans les écoles.

Gabrielle Beyler



62° Campagne de solidarité de la Jeunesse au plein air (JPA)



**« Ça donne pour les vacances ! »
Pour aider les enfants à partir en vacances**



En France, aujourd'hui un million d'enfants sont pauvres, trois enfants sur dix ne partent pas en vacances. Pourtant, le droit aux vacances et aux loisirs est inscrit dans la convention des droits de l'enfant.

La Jeunesse au Plein Air agit pour que ce droit soit effectif et propose aux enfants de se mobiliser pour aider d'autres enfants à partir en vacances.

Deux axes de la campagne de solidarité menée par La JPA :

L'éducation à la solidarité et à la citoyenneté :

- En utilisant les dossiers pédagogiques pour la maternelle, l'élémentaire, le collège et le lycée
 - En participant à l'opération « BD-Tchôlidaire ».
- (en savoir plus sur www.jpa.asso.fr),

La collecte :

- Avoir une action solidaire en achetant un autocollant, en envoyant un don à La JPA. Redistribués sous forme de bourses, les fonds collectés en 2006 ont permis à 20 000 enfants de découvrir et de donner un sens aux mots vacances et loisirs.



Je participe à la campagne de la JPA et je soutiens les actions de solidarité menées par la Jeunesse au plein air en direction des enfants pour que le droit aux vacances et aux loisirs éducatifs de qualité soit effectif pour tous.

Nom - Prénom : _____ Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Je verse la somme de _____ € à l'ordre de Campagne de solidarité de la JPA.

En retour, je souhaite recevoir un reçu fiscal me donnant droit à une déduction d'impôt égale à 66 % du montant de ce don (dans la limite de 20 % du revenu net imposable). Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant en vous adressant directement au siège de notre association. oui - non

J'adresse ce coupon réponse dûment complété à : Comité JPA 38, 47 ter rue L. Jouhaux, 38100 Grenoble

■ CAPD du vendredi 9 février 2007

En préalable, le SNUipp revient sur la déclaration faite en CDEN le 7 février (voir page 4) sur les Établissements publics d'enseignement primaire (EPEP) et demande à l'IA quelles seraient les conséquences d'éventuelles expérimentations à la rentrée. Il est répondu que pour l'instant rien n'est prévu mais que les organisations syndicales seront tenues au courant.

À l'ordre du jour de cette CAPD :

- la liste d'aptitude 2007 des directeurs d'école
- les départs en stage de préparation au CAPA-SH option B.

● Liste d'aptitude de directeur d'école :

Pour pouvoir postuler à un poste de directeur d'école, il faut être inscrit sur liste d'aptitude. C'est un principe que le SNUipp a toujours condamné. On le sait, l'administration ne se pose aucune question sur la liste d'aptitude quand il s'agit de faire faire un interim à un collègue ; c'est donc bien qu'elle considère que cette mission peut être remplie par tout collègue quel qu'il soit. Alors pourquoi cette liste d'aptitude ?

Les collègues demandant à être inscrits sur la liste d'aptitude passent un entretien devant une commission et ont un avis de leur IEN. Les collègues faisant fonction sont dispensés d'entretien sauf avis défavorable de leur IEN. En cas d'avis favorables de l'IEN et de la commission, les collègues sont inscrits automatiquement sur la liste. C'est quand l'un ou les deux avis sont défavorables que les situations sont examinées par la commission paritaire.

- 155 demandaient à être inscrits sur la liste d'aptitude,
- 115 ont passé l'entretien devant la commission
- 40 étaient dispensés (faisant fonction).
- 15 dossiers étaient soumis à l'examen de la CAPD

(Pour rappel : En 2006, 148 collègues inscrits, 23 dossiers étaient à examiner)

La commission a donc examiné les avis des IEN et les rapports de la commission

L'avis de l'IEN doit être motivé : une fois de plus, et comme l'année dernière nous avons été amenés à protester vigoureusement contre un avis d'IEN négatif qui était motivé par le seul suivi de consignes syndicales.

Cette situation est intolérable. Contrairement à l'année dernière, la collègue victime de cette situation a été inscrite sur la liste d'aptitude (son entretien avait été positif).

L'avis de la commission comprend 4 critères :

- le fonctionnement administratif
- la connaissance du système éducatif
- le rôle du directeur
- la communication avec les différents partenaires

Sur les quinze dossiers examinés, trois collègues ont finalement été inscrits sur la liste d'aptitude.

● Stage de préparation au CAPA-SH option B :

Il y avait une candidate pour cette préparation mais elle a été refusée par l'administration car elle avait déjà un CAPA-SH. Le stage B a été transformé en stage de préparation G.

● Questions diverses

- **Stage filé des titulaires 1ère année (T1)** : pour la prochaine rentrée scolaire ils concerneront encore les écoles de 4, 5 et 6 classes. La volonté de l'administration est de réaliser des réseaux d'écoles, support de stage filé. Le SNUipp rappelle que tous les enseignants ne sont pas des maîtres formateurs. L'administration signale que des indemnités pour ces maîtres sont à l'étude.
- **Liste complémentaire** : 60 collègues ont déjà été recrutés en Isère depuis le début de l'année et 25 viennent de l'être.

Gabrielle Beyler, Philippe Blot, Emmanuel Carroz, Anne Tuailon



EVS - AVS - personnels précaires

Réunion syndicale mercredi 18 avril à 10 heures



Refuser la précarité dans les écoles

Les dispositifs d'emplois aidés qui se sont succédé depuis 1997 ont entraîné un développement de la précarité dans les écoles : assistants d'éducation, EVS, AVS, contractuels LV...

La dégradation des conditions d'emploi et de rémunération est régulière : temps partiel imposé, rémunération au SMIC horaire, contrats à durée déterminée, problèmes de renouvellement ...

Le développement de la scolarisation d'élèves handicapés dans les écoles nécessite pérennisation et professionnalisation des fonctions et, pour ce faire, la création de véritables métiers statutaires, avec qualification et formation reconnues.

Dans l'immédiat, il faut des garanties pour les personnels précaires actuellement sous contrat : salaire, droits, temps et organisation du travail, formation ...

Pour faire le point, nous nous proposons, enseignants, personnels précaires de nous retrouver pour une réunion à la Bourse du travail de Grenoble : mercredi 18 avril à 10 heures. Tram Gran' Place, traverser la passerelle.

Merci de faire circuler cette information auprès de tous les personnels concernés.



Réseau éducation sans frontières 38

RESF 38 : Pas une chaise vide dans nos classes !

Le RESF 38 est toujours mobilisé. Ses objectifs ont évolué. Il s'agit toujours de faire face aux urgences des expulsions mais également de travailler sur le long terme afin de résoudre les problèmes rencontrés par les familles régularisées. Il faut également œuvrer à la création de collectifs dans les lycées et à l'université pour soutenir les jeunes majeurs confrontés aux menaces d'expulsion.

Prochains rendez-vous :

- Mardi 13 mars, 18 heures 30 : réunion du RESF 38 à la Maison des associations à Grenoble.
- Vendredi 23 mars : cérémonie de parrainage républicain à la Mairie de Poizat à 18 heures.

Pour tous renseignements, ne pas hésiter à nous contacter (voir à ce sujet la « Plaquette » diffusée dans le numéro de janvier de l'écho des cours).

Voir également le site : <http://www.educationsansfrontieres.org>



Laissez-les grandir ici : un film, un appel, une pétition

« Comment sont nés ce film et cet appel ?

« Collectif des cinéastes pour les « sans-papiers »

Professionnels du cinéma et de l'audiovisuel en soutien au Réseau éducation sans frontières et à tous les « sans-papiers » de France :

Dans les écoles, les collèges et les lycées, un grand mouvement de solidarité entoure les enfants d'hommes et de femmes sans-papiers menacés d'expulsion. Ce mouvement est essentiel à la société française : les enfants des écoles, ce sont les enfants de ce pays, ce sont les enfants de la République.

À titre individuel ou au sein d'associations, des cinéastes se sont engagés en parrainant et en protégeant ces familles en difficulté et en danger. La décision de faire un film collectif s'est vite imposée à nous.

Pour réaliser ce film, nous nous sommes adressés au Réseau Éducation Sans Frontière (RESF) et à des enseignants, qui nous ont présenté certains de leurs élèves, des enfants de ceux qu'on appelle « sans-papiers ».

Avec l'accord de leurs parents, nous avons travaillé avec eux en ateliers d'écriture. Les enfants ont raconté leurs situations, confronté leurs expériences. De ces échanges est né un texte (ci-dessous) et de ce texte est né un film. Leur film. Une forme simple qui porte leur parole et leur histoire. Une histoire de peur et de souffrance.

Les enfants ont participé à ce travail avec leur passion et leurs espoirs. Espoir de voir cesser l'arbitraire, qui fait toujours d'eux des enfants de « sans-papiers », des enfants de déboutés. Espoir de vivre sans la peur quotidienne d'être expulsés. Passion d'apprendre et de grandir dans un pays qui est le leur comme il est le nôtre.

Ces enfants doivent vivre parmi nous. Il est aujourd'hui urgent d'affirmer :

Laissez les grandir ici ! »

Le film sera projeté dans les salles de cinéma à partir de mercredi 7 mars 2007 (salles d'Art et Essais, réseau MK2...) et 400 copies sont d'ores et déjà disponibles pour une diffusion nationale. De plus, des DVD seront bientôt disponibles.

Nous vous invitons à signer et à faire signer la pétition *laissez les grandir ici* contenue dans ce bulletin.

Nous sommes des enfants de « sans papiers ».

Un sans-papier, c'est quelqu'un qui n'a pas de carte de séjour même s'il est en France depuis longtemps.

Comme beaucoup d'entre vous, nos parents sont venus d'ailleurs.

Ils ont fui la violence, la misère.

Ils sont venus pour travailler et nous donner une vie meilleure. Certains d'entre nous sont nés ici.

Avec ou sans papiers la France est notre pays.

On vit dans des hôtels meublés, des appartements, des chambres où on s'entasse.

Tous les jours on a peur.

On a peur que nos parents soient arrêtés par la police quand ils vont au travail, quand ils prennent le métro.

On a peur qu'on les mette en prison, que nos familles soient séparées et qu'ils nous renvoient dans des pays qu'on ne connaît pas.

On y pense tout le temps.

À l'école aussi.

Est ce que c'est normal d'avoir peur quand on va à l'école ?

L'été dernier nos parents et nous, on a eu l'espoir d'avoir enfin des papiers.

On a fait des dossiers, on a passé des jours et des nuits à faire la queue devant des préfectures.

On s'est inscrits dans des bureaux.

On a cru qu'on serait régularisés, que le cauchemar serait terminé.

On remplissait tous les critères, mais on nous a dit : non.

Nous sommes venus à visage découvert avec nos noms, nos adresses.

Ceux qui ont eu leurs papiers avaient le même dossier que nous. Et pourtant on nous a dit : non.

Arbitrairement.

Maintenant on est en danger et on doit se cacher.

Pourquoi cette injustice ?

Nous ne voulons plus vivre dans la peur.

Nous voulons que la France nous adopte.

Nous voulons être régularisés.

Laissez nous grandir ici.



BULLETIN D'ADHÉSION 2006-2007



Nom : Prénom : Nom j. fille : sexe : F M
 Date de naissance : Téléphone : date de sortie IUFM :
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale :
 Code postal : Ville : adresse e-mail :

Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale : SNUipp Isère, Bourse du Travail, 32 avenue de l'Europe, 38030 CEDEX 2

École d'affectation : Commune :

Poste occupé : à titre définitif ; provisoire ; mi-temps

Instit ; Prof d'école ; PEGC ; H. classe ; Cl. excep. échelon :

Titulaire ; Suppléant ; LC ; PE2 ; PE1 ; Retraité

Montant de la cotisation en euros : (voir tableau des cotisations)

- paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.

Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.

Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion

Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : Signature : **Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :**
 Secteur Trésorier SNUPERS

Tableau des cotisations 2006-2007 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Instituteur						115	118	124	131	139	152	
Instit. ½ temps ou 66%						83	85	89	95	101	111	
Instit. À 80%						94	100	106	112	118	129	
IMF							129	135	141	149	162	
PE			117	123	129	138	146	157	168	181	194	
PE ½ temps ou 66%			84	88	93	100	106	113	121	131	140	
PE à 80%			100	105	111	117	124	134	143	154	165	
PEMF						148	156	167	178	191	204	
PE hors cl.	146	166	178	189	204	218	231					
PEGC						122	128	136	143	151	159	
PEGC hors cl.	135	142	150	159	171	183						
Retraité	Instit., PE 8ème (indice<540) : 91				PE 9ème et + (540>indice<660) : 100				PE h cl. (indice>660) : 109			

IUFM : PE1 : 35 | **IUFM : PE2 et LC : 72** | **Assit. éducation : 35** | **autre cas : nous contacter**

chargé d'école 1	dir. 2-4 classes 5	dir. 5-9 classes 9	dir. 10 cl. & + 11	dir SES - SEGPA 14	NBI dir. d'école 2	autre NBI 8	enseign. Spé. 5
---------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	----------------	--------------------

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère
Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte

clé RIB

Date : Signature :

Prrière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)